

C : 14/10/2020

7 - SEANCE DU 20 OCTOBRE 2020

Le vingt octobre deux mil vingt, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame DEL SOLE, Maire.

Présents : Mmes et MM. Anne-Marie DEL SOLE, Henri KAZMIERCZAK, Anne-Marie DELMAS, Didier VAUTIER, Dolorès RODRIGUES, Patrice POURHOMME, Philippe GODARD, Michel DARNANVILLE, Marie-Eliane CLAUDET, Aurélie KAZMIERCZAK, Patricia HERMIER, Elodie BIDAUX

Absents excusés : Dominique LHEUREUX (procuration à M. VAUTIER), Isabelle JAFFREZIC (procuration à Anne-Marie DEL SOLE), Olivier ADAM (procuration à Elodie BIDAUX)

M. Patrice POURHOMME est élu secrétaire.

7-55 CESSION DE 2 LOGEMENTS MITOYENS SITUES RUE DU BAC

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
12	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune est propriétaire depuis 1995 d'un immeuble cadastré AB 179 (934 m²) et AB 180 (895 m²), composé de 2 maisons d'habitation mitoyennes situées aux n°2 et 4 rue du Bac ;

Que ce bien appartient au domaine privé de la commune et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté à un service public ;

Que le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Que l'article L2241-1 du CGCT dispose que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune » ;

Que la commune compte moins de 2 000 habitants et qu'en conséquence il n'y a pas obligation de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;

Qu'une consultation facultative du Domaine a toutefois été demandée et a établi en date du 21 octobre 2019 une valeur vénale de ce bien à hauteur de 58 800 € par logement ;

Que les diagnostics techniques immobiliers avant vente seront réalisés par la commune ;

Qu'il faut tenir compte de la situation de ces maisons en zone d'activités commerciales, artisanales et industrielles ;

Que la SCI L A CENTRALE DE YAINVILLE domiciliée à Sainte-Marguerite sur Duclair (76480) a fait une proposition écrite d'achat de cet ensemble immobilier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de céder le bien cadastré AB 179 et AB 180 à la SCI LA CENTRALE DE YAINVILLE, représentée par Monsieur Joël BELLET, au prix de 92 000 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Domaine en date du 21 octobre 2019 ;

VU le rapport de Madame le Maire ;

CONSIDERANT que cette opération de cession présente un intérêt certain pour la collectivité ;

AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la vente à la SCI CENTRALE DE YAINVILLE, dont l'acte sera dressé par notaire, de l'immeuble désigné ci-dessous :

2 maisons mitoyennes de 1959 à usage d'habitation situées sur terrains clos aux n°2 et 4 de la rue du Bac, parcelles cadastrées AB 179 et AB 180 ;

au rez-de-chaussée : 2 garages par maison avec porte basculante, pièce d'eau, local chaudière gaz, escalier ; au 1^{er} étage : couloir, cuisine, séjour, salle de bain, wc, deux chambres ; surface habitable pour chaque maison : 98 m².

FIXE le prix de cette cession à **92 000 € (quatre-vingt-douze mille euros)** hors frais de notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

7-56 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC)

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
12	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé que la Métropole a mis en place sur 2016-2020 un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) au profit de ses communes membres.

Ce fonds est cumulable avec les Fonds d'aides à l'aménagement et concerne :

- les espaces publics et aménagements communaux,
- l'accessibilité des bâtiments communaux,
- Les autres investissements dans les bâtiments communaux (économies d'énergie, ...).

Le montant de la subvention maximum est de 20 % du montant HT de la dépense.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter de la part de la Métropole l'utilisation de ce fonds de concours FSIC pour les travaux suivants réalisés sur les exercices antérieurs 2017, 2018 et 2019 :

<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments scolaires Maternelle et Élémentaire 	
Travaux de sécurisation : clôtures et volets roulants :	65 399,96 € HT
Accès PMR et rails guidage :	11 970,50 € HT
Remplacement chaudière école haute et désamiantage :	46 142,60 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Restaurant scolaire 	
Isolation extérieure et bardage :	48 405,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Foyer Municipal Jean-Louis Claudet 	
Peintures et création de 2 WC en rez-de-chaussée :	33 763,33 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Passage à éclairage par leds dans divers bâtiments 	
Maison des Associations, Foyer Municipal et Salle polyvalente :	32 091,22 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque Guy de Maupassant 	
Réfection parking et cour d'accès :	19 587,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Accès parking mairie 	
Réalisation rambarde chemin piétonnier avec escalier :	6 986,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Poste de police municipale 	
Portillon et clôture parking visiteurs :	7 245,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Cimetière 	
Création nouvel aménagement avec columbarium, cavurnes et jardin du souvenir :	66 121,09 € HT
soit un total général de :	337 711,70 € HT

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE

- **SOLLICITE** de la Métropole Rouen Normandie un fonds de concours au titre du FSIC pour les travaux mentionnés ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7-57 PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
12	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Madame le Maire signale que la commune de Yainville a été sollicitée comme chaque année pour participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2020.

Elle rappelle que la participation volontaire des communes à ce dispositif est calculée sur la base de 0,23 € par habitant, soit pour 2020 une somme de 244,49 € (1063 habitants x 0,23 €).

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil sur cette question.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,

- **DECIDE** de participer au financement du Fonds départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020.

DIT que cette dépense d'un montant de **244,49** € sera imputée à l'article 6281 – CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...) du budget principal 2020 de la Commune.

7-58 CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUALOUP DE CANTELEU POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
12	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé que depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, les élèves des classes élémentaires de l'école primaire Charles PERRAULT fréquentent le centre Aquatique AQUALOUP de Canteleu pour des séances d'enseignement de la natation.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle convention définissant les conditions d'utilisation de ce centre aquatique au titre de l'année scolaire 2020-2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation du Centre Aquatique AQUALOUP de Canteleu pour l'année scolaire 2020/2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée
- **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante seront inscrits en section de fonctionnement du Budget Principal de la Commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Mme DEL SOLE insiste sur les mesures à respecter pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.
- Une réunion du comité syndical du Conservatoire ayant lieu ce soir en même temps que le Conseil Municipal, il a été demandé à ce que les communes membres de cette structure soient consultées en amont pour la programmation des futures dates de réunions.
- Mme DELMAS rend compte des réunions récentes auxquelles elle a assisté :
 - AG du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Seine-Austreberthe avec Mme CLAUDET
 - Comité de Pilotage du Relais Assistant Maternel (RAM)
 - Comité Syndicat du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande avec élection du nouveau président : M. Jacques CHARRON.
- Mme CLAUDET a participé pour la première fois à un Conseil de Vie Sociale de l'association l'ESSOR.
- M. VAUTIER fait un point sur les travaux :
Au stade les travaux de maçonnerie, peinture, électricité sont achevés. Le terrain est en cours de réfection et devrait être roulé prochainement.
Concernant la pose de barrières sur le terrain communal situé rue Pasteur, il manque encore 2 signatures de riverains sur le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites.
- M. KAZMIERCZAK fait part de l'état d'avancement des travaux réalisés par la Métropole rue de l'Essart, dans le cadre de l'interconnexion des réseaux d'eau potable de Yainville et Duclair.
- Mme DEL SOLE donne diverses informations sur les modalités de stationnement et la mise en place d'une zone bleue suite aux travaux de restructuration de la rue de la République.
Pour finir, il est rappelé les diverses manifestations « allégées » compte tenu du contexte sanitaire, notamment la commémoration du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.